

**PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 8 mai 2023 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Jean-Pierre Fortier et Olivier Duval.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M<sup>e</sup> Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

**MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.**

**CONSTAT DU QUORUM.**

**OUVERTURE :**

La séance est ouverte à 19 h 30.

**ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 23-13470**

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant l'item suivant :

6.19 Acceptation du budget révisé du 21 mars 2023 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière.

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAUX :**

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 23-13471**

Séance ordinaire du 24 avril 2023

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2023 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 23-13472**

Séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 soit accepté tel que préparé et rédigé par l'assistante-greffière.

**ADOPTÉE**

### **PROJET DE RÈGLEMENT :**

## **RÉSOLUTION N° 23-13473**

Adoption du Règlement numéro 888-2023

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 8 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le **Règlement numéro 888-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 concernant l'hébergement touristique et les usages résidentiels au centre-ville**, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** le texte du **Règlement numéro 888-2023** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

### **PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :**

Je, Renaud Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 888-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 concernant l'hébergement touristique et les usages résidentiels au centre-ville**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

### **ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :**

## **RÉSOLUTION N° 23-13474**

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 27 avril 2023, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 1 656 352,72 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 656 352,72 \$ couvrant la période du 14 avril 2023 au 27 avril 2023.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 23-13475**

Adjudication du contrat pour la réfection de la toiture du bâtiment Tennis Beauce

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES TOITURES DE BEAUCE 2002 INC.	92 209,95 \$
LAURENT VERREAULT INC.	102 212,78 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES TOITURES DE BEAUCE 2002 INC.;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **LES TOITURES DE BEAUCE 2002 INC.** le contrat pour la réfection de la toiture du bâtiment de Tennis Beauce pour un montant total de **92 209,95 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 23-13476**

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de produits alimentaires et non alimentaires pour le centre sportif Lacroix-Dutil et le centre de ski

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GROUPE BEAUDRY	32 989,49 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **GROUPE BEAUDRY** le contrat pour la fourniture sur demande de produits alimentaires et non alimentaires pour le centre sportif Lacroix-Dutil et le centre de ski pour une période de 12 mois débutant le 1<sup>er</sup> mai 2023 pour un montant total corrigé de **32 971,83 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 23-13477**

Adjudication du contrat pour la nouvelle entrée électrique extérieure à l'espace Carpe Diem

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CONSTRUCTION JL GROLEAU INC.	146 478,15 \$
EXCAVATIONS LAPOINTE ET FILS INC.	172 129,07 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **CONSTRUCTION JL GROLEAU INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **CONSTRUCTION JL GROLEAU INC.** le contrat pour la réalisation des travaux de la nouvelle entrée électrique extérieure à l'espace Carpe Diem pour un montant total de 146 478,15 \$ incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit financé à même le surplus accumulé Nouvelle Ville.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 23-13478**

Rejet de la soumission pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle de la qualité par un laboratoire d'essai pour une période de 3 ans

ATTENDU : que suite à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle de la qualité par un laboratoire d'essai pour une période de 3 ans, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE  
ENGLOBE CORP.

ATTENDU : que l'analyse de la soumission a été effectuée en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres selon des critères préétablis et que l'enveloppe de prix a été ouverte;

ATTENDU : que le prix soumis par l'entreprise ENGLOBE CORP., dépasse le budget prévu à cette fin ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil rejette la soumission déposée puisque celle-ci dépasse le budget prévu à cette fin.

**QUE** ce conseil autorise la Division de l'Approvisionnement à refaire un nouvel appel d'offres en modifiant la durée du contrat et le bordereau de soumission.

**QUE** ce conseil accepte de prendre les mêmes critères d'évaluation conformément à la résolution numéro 23-13295.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 23-13479**

Demande à l'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches dans le cadre du Programme d'assistance financière en accompagnement en loisir pour personnes handicapées

**ATTENDU :** que pour les activités de camp de jour de l'été 2023, la Ville désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière en accompagnement en loisir pour personnes handicapées de l'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Olivier Duval  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** ce conseil autorise Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture à déposer une demande d'aide financière auprès de l'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches dans le cadre du Programme d'assistance financière en accompagnement en loisir pour personnes handicapées;

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention d'aide financière et tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 23-13480**

Demande dans le cadre du Programme d'aide financière aux bibliothèques publiques autonomes

**ATTENDU :** que la Ville désire déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux bibliothèques publiques autonomes 2023-2024;

**ATTENDU :** la demande d'aide financière préparée par Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jean Perron  
**APPUYÉ** par madame la conseillère Manon Bougie  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** ce conseil autorise Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux bibliothèques publiques autonomes 2023-2024.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**QUE** ce conseil avise le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux bibliothèques publiques autonomes de son engagement, à titre de partenaire, à financer la totalité du projet.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 23-13481**

Avenant à la convention de subvention avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie relatif à l'octroi d'une subvention pour la relance du centre-ville

ATTENDU : qu'une convention de subvention a été signée le 28 juillet 2021;

ATTENDU : que la convention prévoit une période de réalisation du projet jusqu'au 31 juillet 2023 ;

ATTENDU : que la Ville a demandé au ministre, le 12 avril 2023, l'autorisation de prolonger la période de réalisation du projet jusqu'au 31 juillet 2024;

ATTENDU : que le ministre autorise la prolongation de la période de réalisation du projet jusqu'au 31 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte de modifier la convention de subvention relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre de la relance économique du centre-ville.

**QUE** le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 23-13482**

Permission d'occupation à des fins d'aménagement, de travaux d'amélioration et d'entretien d'un réseau de sentier de vélo de montagne

ATTENDU : que nous avons reçu du ministre des Transports et de la Mobilité durable, une permission d'occupation des lots 3 628 396, 4 436 115, 4 436 116 et 4 523 339 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce en faveur de la Ville et de Vélo de Montagne MSG, St-Georges;

ATTENDU : que cette permission est consentie pour une durée d'un an, renouvelable tous les ans pour une période de 5 ans;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la signature de la permission d'occupation des lots 3 628 396, 4 436 115, 4 436 116 et 4 523 339 dudit cadastre à des fins d'aménagement, de travaux d'amélioration et d'entretien d'un réseau de sentier de vélo de montagne avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable, le tout conformément au projet présenté.

**QUE** la greffière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NO 23-13483**

Cession et annulation d'une servitude d'égout pluvial sur la 1<sup>re</sup> Avenue

ATTENDU : que la Ville désire annuler la servitude d'égout pluvial consentie en sa faveur aux termes de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Beauce sous le numéro 269 538 puisque les installations pluviales à cet endroit ont été déplacées;

ATTENDU : la nécessité d'obtenir une nouvelle servitude d'égout pluvial sur une partie des lots 6 189 498 et 2 552 351 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, appartenant à M. Gaétan Fecteau;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte l'annulation de la servitude d'égout pluvial consentie en sa faveur aux termes de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Beauce sous le numéro 269 538, mais conserve la servitude de passage contenue dans le même acte.

**QUE** ce conseil accepte la cession à titre gratuit d'une servitude d'égout pluvial par M. Gaétan Fecteau sur une partie des lots 6 189 498 et 2 552 351 en faveur du réseau d'égout pluvial de la Ville, le tout conformément au projet de contrat préparé par M<sup>e</sup> Corinne Rodrigue, notaire.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 23-13484**

##### Location d'un espace dans le motel industriel à Métalium Industriel inc.

ATTENDU : la demande de M. Luc Côté, président de Métalium Industriel inc. à l'effet de louer un espace dans le motel industriel pour une période de 2 ans avec la possibilité de prolonger pour une période additionnelle de 1 an, soit le local 1808;

ATTENDU : que le local 1808, 95<sup>e</sup> Rue sera disponible à compter du 1<sup>er</sup> août 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la location du 1808, 95<sup>e</sup> Rue à Métalium Industriel inc. pour une période de 2 ans, soit du 1<sup>er</sup> août 2023 au 31 juillet 2025, le tout conformément au projet de bail.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 23-13485**

##### Nomination d'un capitaine au Service de la sécurité incendie

ATTENDU : le besoin de nommer un capitaine suite à la nomination de M. Philippe Thibodeau au poste de chef de Division – Sécurité incendie;

ATTENDU : le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à la nomination de M. Luc Nadeau;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil nomme M. Luc Nadeau à titre de capitaine au Service de la sécurité incendie selon les conditions de travail prévues pour les officiers-cadres à temps partiel, et ce, à compter du 8 mai 2023.

### **ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 23-13486**

Départ à la retraite d'un pompier au Service de la sécurité incendie

ATTENDU : la lettre de départ à la retraite reçue de M. Michel Vachon, pompier au Service de la sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte le départ à la retraite de M. Michel Vachon, à titre de pompier au Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 15 septembre 2023 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 23-13487**

Embauche d'un préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher un préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Steeve Lacroix;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de M. Steeve Lacroix à titre de préposé à la maintenance selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 23-13488**

Embauche d'une brigadière scolaire

ATTENDU : le besoin d'embaucher une personne à titre de brigadière scolaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Louise Garand;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de Mme Louise Garand à titre de brigadière scolaire selon la structure salariale des employés temporaires non syndiqués, et ce, à compter du 9 mai 2023.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 23-13489**

#### Embauche d'une commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le Service des loisirs et de la culture à titre de commis à la bibliothèque.;

ATTENDU : le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Laurianne Boucher;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de Mme Laurianne Boucher à titre de commis à la bibliothèque selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, groupe 2, échelon 1, et ce, à compter du 10 mai 2023.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 23-13490**

#### Embauche d'une graphiste et adjointe aux communications pour la Direction générale

ATTENDU : le besoin d'embaucher une graphiste et adjointe aux communications pour la Direction générale

ATTENDU : le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Maude Lebel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de Mme Maude Lebel à titre de graphiste et adjointe aux communications pour la Direction générale, selon les conditions de travail de la convention collective des employés de bureau qu'elle détient actuellement.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 23-13491**

#### Démission d'un inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Benoît Dansereau, inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme;

ATTENDU : la recommandation de M. Jean-Yves Gosselin, directeur du Service de l'urbanisme et de M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la démission de M. Benoît Dansereau à titre d'inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme, et ce, à compter du 19 mai 2023 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 23-13492**

### Acceptation du budget révisé du 21 mars 2023 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière

ATTENDU : que la Ville a reçu de la Société d'habitation du Québec, une révision budgétaire pour l'année 2023 en date du 21 mars 2023 pour l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière concernant le refinancement de l'hypothèque et/ou le financement à long terme de Remplacement, Amélioration et Modernisation (RAM-C) ;

ATTENDU : que le conseil d'administration de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière a accepté le budget tel que déposé par la Société d'habitation du Québec;

	Budget approuvé précédent	Budget approuvé
Intérêt dette long terme RAM capitalisée	311 943 \$	362 211 \$
Amortissement dette long terme RAM capitalisée	678 490 \$	711 181 \$
<b>Pour le secteur de St-Georges (EI 2858) :</b>		
Intérêt dette long terme RAM capitalisée	6 062 \$	8 040 \$
Amortissement dette long terme RAM capitalisée	11 051 \$	12 337 \$
<b>Pour le secteur de St-Georges (EI 3327) :</b>		
Intérêt dette long terme RAM capitalisée	1 277 \$	1 969 \$
Amortissement dette long terme RAM capitalisée	2 563 \$	3 013 \$

ATTENDU : que ce budget révisé doit être accepté par la Ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte le budget révisé pour l'année 2023 en date du 21 mars 2023 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière tel que déposé par la Société d'habitation du Québec.

**ADOPTÉE**

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

#### RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS D'AVRIL 2023

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois d'avril est déposé au conseil.

## RAPPORT D'EMBAUCHE DE 18 ANIMATEURS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 18 animateurs pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

## RAPPORT D'EMBAUCHE DE 15 ANIMATEURS-ACCOMPAGNATEURS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 15 animateurs-accompagnateurs pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

## **CORRESPONDANCE :**

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

## **AUTRE SUJET :**

### COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé dont les Assises annuelles de l'UMQ et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par madame la conseillère Manon Bougie sur une réunion concernant le Mois du Québec en France, sur le conseil d'administration du Conseil économique de Beauce, sur une rencontre de structure d'accueil en immigration pour Saint-Georges et sur le gala de l'entreprise beauceronne, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le Gala de l'entreprise beauceronne, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le Gala du Mérite Sportif Beauceron et sur Beauce Art, par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur la Table de concertation en logement social et communautaire et par monsieur le maire Claude Morin sur une rencontre avec le Bercail, sur une réunion avec les dirigeants de Beauce Art, sur une rencontre avec l'UMQ concernant le transport aérien et sur le Caucus des cités régionales.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

### QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

### QUESTIONS DU PUBLIC

M. Gilles Lessard mentionne être surpris que Cambi (Mobile 15) ne fera plus de désincarcération à Saint-Georges et parle des bénévoles. Il demande pourquoi la Ville met fin à l'entente de service avec Cambi et demande si les équipements seront rachetés. Monsieur le maire Claude Morin mentionne que cette décision s'inscrit dans le cadre du renouvellement du schéma de couverture de risque qui prévoit que cette responsabilité incombe au Service de la sécurité incendie et que celui-ci possède le personnel formé et les équipements nécessaires pour intervenir. M. Lessard demande également si la Ville a prévu quelque chose pour remercier et souligner le travail de Cambi et les bénévoles pour toutes ces années.

M. Martin Bolduc, à titre personnel de premier répondant médical, explique le travail de Cambi, des bénévoles et de la formation qui leur était dispensée. Il déplore la façon dont l'entente a pris fin.

M. Frédéric Desjardins, résident de la 7<sup>e</sup> Avenue, mentionne que le panier de basketball au parc du Cap est penché et doit être redressé depuis plusieurs années. M. Desjardins demande également si le terrain au coin de la 91<sup>e</sup> Rue là où la nouvelle piste cyclable débute est un terrain public ou privé car plusieurs véhicules se stationnent à cet endroit. M. Desjardins mentionne qu'il travaille présentement au 3-1-1 et suggère qu'il y ait plus de publicité sur les services que le 3-1-1 rend à la Ville. M. Claude Poulin, directeur général, mentionne que la Ville est en attente que les responsables du 3-1-1 lui confirment que les travaux des compagnies de télécommunication soient terminés.

**LEVÉE DE LA SÉANCE :**

**À 20 h 41, sur proposition de madame la conseillère Esther Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Renaud Fortier, la séance est levée.**

**CLAUDE MORIN**  
Maire

**M<sup>E</sup> ISABELLE BEAULIEU**  
Greffière

\*\*\*\*\*